

Conseil Municipal du 1^e août 2011

Le compte rendu de la séance précédente n'appelle aucune observation. Monsieur Raspaud ne signe pas le registre. La séance est ouverte à 21 heures. L'ordre du jour est abordé. Madame Soldeville est nommée secrétaire.

Travaux :

- **Eglise, travaux en cours :** la restauration du chœur devrait être prochainement terminée, ainsi que celle de la sacristie. A l'extérieur l'aménagement du parvis est commencé; durée 3 mois environ.

Deux pièces dont la salle des trésors seront réaménagées. Le devis est d'environ 100.000 €/HT; une subvention sera sollicitée auprès du Département

- **Piscine:** le projet est complet, déposé au Conseil Général. Le permis de construire est acquis. L'objectif est si possible l'ouverture en 2012. Les délais sont soumis à l'obtention de la subvention départementale.

- **Maison des associations:** les travaux consistent à la construction de pièces de service côté Nord (réserve, chaufferie, sanitaires) et à la réhabilitation du local actuel. L'appel d'offres est lancé pour réaliser ces travaux

- **Maison CLSH à Chaum:** il s'agit d'accueillir les enfants du centre de loisirs pour leur faire profiter des plaisirs de la montagne en toutes saisons et à moindre prix. Avec un minimum de frais il faut construire 2 dortoirs indépendants de 15 places chacun et des sanitaires. L'ancienne maison est elle-même peu concernée. Il est évident qu'il faut prévoir les installations électriques, une grande fosse septique et le chauffage de l'ensemble des bâtiments, mis aux normes.

- **Salle des Fêtes, Vestiaires:** un architecte sera désigné pour préparer le projet de modernisation et de mise aux normes des deux ouvrages.

- **Barrage de Larboust:** ce barrage, construit en 1270, doit être remis en état car il conditionne l'approvisionnement en eau du canal qui traverse la ville. Les travaux de restauration seront réalisés dans le courant du 4^e trimestre 2011; une passe à poissons sera construite.

Personnel Régie :

La Régie des transports dépend du Conseil Municipal et est placée sous l'autorité du Maire, et par délégation sous celle de la 2^e adjointe. Suite aux échanges avec les services de la Préfecture et la division des transports routiers de la Direction Régionale, le Conseil Municipal décide, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, d'apporter les modifications indispensables au fonctionnement de la Régie pour ce qui concerne son organisation et le statut des chauffeurs.

Divers :

- **Ecoles :** par référence à la circulaire N°2007-142 du Ministère de l'Education Nationale, les dépenses de fonctionnement à prendre en compte pour la contribution communale au fonctionnement des écoles sont calculées en conséquence. Elles correspondent

- à l'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement, ce qui inclut outre la classe et ses accessoires, les aires de récréation, les locaux sportifs, culturels ou administratifs...

- à l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux désignés ci-dessus...

- à l'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement;

- à la location et la maintenance de matériels informatiques pédagogiques ainsi que les frais de connexion et d'utilisation de réseaux afférents ;

- aux fournitures scolaires, aux dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles publiques ;

- à la rémunération des intervenants extérieurs, recrutés par la commune, chargés d'assister les enseignants pendant les heures d'enseignement prévues dans les programmes officiels de l'éducation nationale ;

- à la quote-part des services généraux de l'administration communale ou intercommunale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques ;

- au coût des transports pour emmener les élèves de leur école aux différents sites pour les activités scolaires (piscine, gymnase, stade...) ainsi que le coût d'utilisation de ces équipements.

- **Cantine** : Une convention d'hygiène alimentaire sera passée avec un laboratoire pour contrôler les repas servis aux enfants des écoles communales. Le Conseil Municipal retient le laboratoire Labhya, qui travaille pour le collège et la maison de retraite; coût annuel 796 €/HT.

- **Taxe d'aménagement** : Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics, l'état a créé une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir un taux de 5% pour cette taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal

- **Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)** : la présente délibération complète la délibération N°47/2011 concernant le schéma départemental de coopération intercommunale adressé le 27 avril 2011 par monsieur le Préfet. Le Conseil Municipal a ainsi délibéré :

Concernant les communes isolées :

Le Conseil Municipal est susceptible d'être favorable à ce que la commune « isolée » et les communes en « zone blanche » du canton rejoignent la Communauté de Communes des Portes du Comminges afin de préserver l'unité cantonale. Cette adhésion doit intervenir à la demande des conseils municipaux des dites communes dans le cadre d'un accord avec les autres communes et non de manière autoritaire comme le laisse entrevoir les possibilités offertes au Préfet par la Loi.

Concernant le redécoupage intercommunal :

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la fusion systématique d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et à l'éclatement d'EPCI sous prétexte de simples arguments d'économies d'échelles.

Sur la fusion de l'EPCI avec celui de Boulogne et une partie, semble t'il, du canton d'Aurignac, la commune de L'Isle-en-Dodon s'oppose vigoureusement à ce projet. Ce territoire, très étendu (plus de 60 communes, plus de 60 000 ha) possède plusieurs bassins de vie ; de plus, cette nouvelle collectivité comportant plus de 100 délégués aurait du mal à trouver un consensus : les EPCI existants n'ont pas acquis les mêmes compétences, etc...

Les regroupements d'EPCI, s'ils doivent avoir lieu, devront l'être de manière concertée en respectant les limites cantonales et en laissant le temps de la réflexion et de la négociation nécessaires en termes de compétences.

Concernant la suppression des Syndicats :

Pour le SIVU Enfance-Jeunesse, le Conseil Municipal confirme sa position antérieure à savoir qu'il semble judicieux de différer au-delà de 2014 l'intégration de ce syndicat dans la Communauté de Communes.

Pour le SIVOM, le Conseil Municipal n'est pas opposé, à priori, à sa suppression, dès lors que l'ensemble des 9 communes, actuellement hors Communauté de Communes, auront individuellement et volontairement adhéré et seront intégrées à la Communauté de Communes des Portes du Comminges.

De plus, cette suppression ne pourra intervenir qu'après avoir analysé toutes les conséquences techniques, administratives et financières concernant le transfert du personnel, matériel et patrimoine immobilier.

Au vu de l'ampleur des conséquences qu'engendrerait cette refonte de l'intercommunalité, le Conseil Municipal souhaite que des délais supplémentaires, au-delà du 1^{er} janvier 2012, soient donnés aux communes et groupements de collectivités afin que la construction de l'intercommunalité se poursuive dans la plus grande concertation avec les élus locaux sur la base d'initiatives locales et de cohérence territoriale suivant un principe fondamental de liberté des collectivités.

Hôpital public de Saint-Gaudens : Considérant que la pérennité du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées est une nécessité impérative pour la population Commingeoise ;

Considérant que l'avenir du Centre Hospitalier passe par le projet de futur hôpital en site unique regroupant l'hôpital et l'ex-polyclinique ;

Considérant que ce projet a été élaboré avec l'accord de tous les acteurs, communauté médicale et hospitalière, élus nationaux et élus locaux, de surcroît à la demande et avec l'accord de l'administration au travers de l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant que le fonctionnement actuel en double site entraîne une insécurité permanente des prises en charge, des surcoûts budgétaires importants et ralentit fortement la reconfiguration de l'offre de soins ;

Considérant que l'objectif d'un équilibre budgétaire durable, garantie de la pérennité du service public hospitalier, est conditionné par ce projet de site unique ;

Le Conseil Municipal de L'Isle-en-Dodon par 12 voix et 2 abstentions

- Soutient les démarches engagées par les responsables du Centre Hospitalier conjointement avec les élus ;

- Demande que le projet de site unique hospitalier du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées soit inscrit au programme Hôpital 2012.

MM. Raspaud et Fréchou se sont abstenus. M. Raspaud indique qu'il a adopté cette position par "chauvinisme" et par mécontentement (il note la question de l'hospitalisation à domicile décidée à Boulogne). Il observe aussi qu'il n'est pas actuellement prévu de fermeture de services à l'hôpital de Saint-Gaudens.

Frais de fonctionnement des installations communales : les prestations communales concernant les sports et la culture, ainsi que les aides apportées aux diverses associations sont également réparties : environ 150.000 € pour les activités sportives et la même somme pour les activités culturelles, soit un effort annuel de l'ordre de 300.000 €. Cet effort, consenti par la seule commune de L'Isle-en-Dodon ne concerne pas les investissements, uniquement le fonctionnement. Cette estimation comprend les charges de fonctionnement (eau, assainissement, électricité...), les salaires des ouvriers d'entretien, le lavage des maillots, les engrais pour les pelouses, les frais d'entretien courant des installations, le montant des diverses subventions.

Commerces : participations communales, prestations et fournitures payées aux artisans et aux commerçants locaux: 350.000 € en 2009 et 280.000 € en 2010.

Le bureau de la Caisse d'Epargne a fermé fin juillet. Le Maire a fait appel, à plusieurs reprises, aux responsables du canton et de l'intercommunalité pour mener une action tendant à préserver ce service. L'action de la Mairie n'a pas été soutenue par le canton. Le maire de L'Isle-en-Dodon a donc participé seul à la coordination, qui a regroupé les 11 communes de Midi-Pyrénées se trouvant dans une situation identique. Une pétition avec nos 11 signatures a été adressée à la Direction Régionale de la Caisse d'Epargne. Une rencontre a eu lieu avec le Président de la Région le Vendredi 29 juillet dernier à la Mairie de Figeac.

Questions diverses :

Subventions: les virements seront effectués lorsque les associations concernées auront transmis à la Mairie les documents nécessaires : enregistrement du bureau, budget, compte rendu de l'AG,

Aire des gens du voyage : la révision du schéma départemental, préparée par le Conseil Général, indique que la création de places à L'Isle-en-Dodon est désormais obsolète, puisque les seuls

gens du voyage identifiés par la commune sont sédentaires. Le Conseil Municipal est tout à fait d'accord avec ce projet qui tend à supprimer l'aire de L'Isle-en-Dodon. Cet espace sera désormais en priorité occupé par les proches des familles résidant à L'Isle-en-Dodon et ne sera pas librement ouvert.

La Poste sera sollicitée pour l'installation d'un distributeur de billets en remplacement de celui de la Caisse d'Epargne.

Un opuscule renseigné va être édité par l'OMCSL pour détailler l'itinéraire de la visite de la ville. Des cartes postales ont été réalisées pour le compte des commerçants.

Pour le 5^e anniversaire du jumelage, le 1^{er} octobre, la Municipalité invitera les élus de Godega. On fêtera aussi cette année le 150^e anniversaire de l'unité italienne. La délégation de Godega compterait 10 à 15 personnes ; elle sera reçue à la Mairie le Samedi vers 10 heures.

Le CCAS est installé dans l'ancien appartement non occupé de la perception. Madame Soldeville présente le service ainsi que la mise en place, grâce à la Région, du matériel "Visiopublic".

Avant la fin de la séance, monsieur Raspaud demande la parole.

Conformément à la teneur du courrier adressé par monsieur Navarro à monsieur Raspaud, conseiller municipal, ce dernier le diffuse à 23 heures à tous les membres du Conseil Municipal, qui en prennent lecture.

Ce document, rendu public parce que diffusé en séance publique, est annexé au compte rendu du Conseil Municipal affiché, conformément à la loi, sur le panneau officiel de la Mairie.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est alors levée à 23 heures 15.



Carte postale datant de 1908
Elle correspond à l'avenue du
Commandant Taillefer, à l'époque
Avenue de la Gare



Marché aux bestiaux au
Pré-Commun en 1955